

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 11 MARS 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le onze mars deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 15	
Date de la Convocation : 4 mars 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, PRADELS Michel, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, FILHOL Anthony, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe.

Absents ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à MIRABEL Isabelle), EPRINCHARD Michel (procuration à Michel PRADELS), GARIBAL Christine (procuration à Christine ISSALY).

Absents excusés : CAPMARTIN Marion, BIBAL Laurence, PHARAMOND Nicole, GROUILLER Agnès.

**Délibération n° 2026 – 17 – Finances Locales
Vote des taux 2026**

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer les taux d'imposition 2026. Il précise que les bases n'ont été notifiées au moment du vote.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition 2026 comme suit, sans changement par rapport à 2025 :

Taxes	Taux 2025	Proposition 2026	Vote 2026
Foncier bâti	27.56	27.56	27.56
Foncier non bâti	34.61	34.61	34.61
Habitation	5.77	5.77	5.77
Cotisation foncière des entreprises	8.77	8.77	8.77

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le :
- publication ou notification du :

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE



COMMUNE : **199 RIGNAC**
 ARRONDISSEMENT : **12 RODEZ**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE DECAZEVILLE**

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 501 018	27,56	94,38	2 561 000	705 812	27,56	705 812
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	57 841	34,61	148,07	58 200	20 143	34,61	20 143
Taxe d'habitation (TH)	241 649	5,77	46,94	232 800	13 433	5,77	13 433
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	667 467	8,77	34,00	683 100	59 908	8,77	59 908
				Total	799 296		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)							
	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH vote 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	799 296	799 296

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9	10	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	799 296	=		
Taxe d'habitation (TH)	799 296	=		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	2		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
36 934	65 200	21 222	2 369	73 030	0	42 826	-342 039	-100 458

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
799 296		-100 458		698 838

A RODEZ
 Le 12 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 PASCAL BOUTHIER

Le 24/03/26
 Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 199 RIGNAC
ARRONDISSEMENT : 12 RODEZ
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DECAZEVILLE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	1 968
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	46 117
d. Logements sociaux et longue durée	118

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Dotation pour recentrage THRS
c. Mayotte

	4 524
	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

	51
	3 194
	16 868
	190

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

	327 372
--	---------

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

	23 552
	3 704
	287 699

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Correction des bases THRS
d. Correction des bases THLV
e. Correction des bases MTHRS

	232 800
	>>>
	-10 665
	>>>
	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	5 707
d. Centrales hydrauliques	1 472
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	4 869
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	53 152

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	36 934
c. Coefficient correcteur	0,551694
d. Taux FB commune 2020	6,87
e. Taux FB département 2020	20,69

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	42,46	14	15	16
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	87,45			
Taxe d'habitation (TH)	23,67	18,46			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,95	>>>	53,90	19,90	34,00

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	37,28
b. Communal	27,75
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	////
b. Taux maximum de la majoration spéciale	////

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>	>>>
>>>	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	10,00
b. Taux maximum de la majo	1,00

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

--	--

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

lw